

DOCUMENTS
GRAPHIQUES

Echelle: 1 / 2 500

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Dossier approuvé par le conseil municipal

Commune de Macouba

- LES ZONES URBAINES**
- **U1** Zone Centre bourg – Secteur à densifier
 - **U2** Zone périphérie du centre bourg – Secteur d'habitat peu dense – présence de jardin créole
 - **UE** Zone à vocation économique et équipements publics
 - **UP** Secteur d'équipements publics
- LES ZONES A URBANISER**
- **1AU** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation principale d'habitat
 - **2AU** Zone d'urbanisation future à moyen / long termes
- LES ZONES AGRICOLES**
- **A1** Zone agricole
 - **Ae** Secteur de la zone A autorisant les aménagements liés au fonctionnement des éoliennes
- LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- **N1** Zone naturelle à protection forte
 - **N2** Zone naturelle à vocation d'équipement

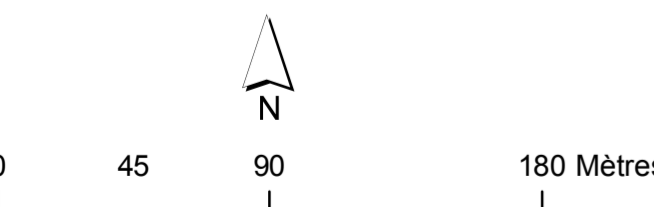
- PRESCRIPTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L 113-1 du C.U
 - Bâts remarquables à protéger au titre de l'article L 151-19 du C.U
 - ★ Arbres isolés à protéger au titre de l'article L 151-23 du C.U
 - Alignement d'arbres ou haies à préserver au titre de l'article L 151-23 du C.U

- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**
- Emplacements réservés au titre de l'article L 151-41 du C.U
 - Secteur de mixité sociale et fonctionnelle au titre de l'article L 151-15 du C.U

- INFORMATIONS GRAPHIQUES**
- Zonage
 - Périmètre d'orientations d'aménagement et de programmation
 - Limites communales
 - Courbes de niveau (équidistance de 10 m) et points d'altitude
 - Cours d'eau principaux

EMPLACEMENT RESERVE				
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	HECTARES	DATE APPROBATION
1	Fédération du caméléon	Commune	0,472	4/20

SECTEUR DE MIXITE SOCIALE ET FONCTIONNELLE AU TITRE DE L'ARTICLE L 151-15 DU CODE DE L'URBANISME			
N°	Surface (m²)	Parcelles concernées	Pourcentage de logements sociaux
1	1848	296	100%



1 / 2 500

